



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Accidents

Question écrite n° 3453

Texte de la question

M Francois Leotard demande a M le secretaire d'Etat aupres du ministre des transports et de la mer, charge des transports routiers et fluviaux, les mesures qu'il compte prendre afin de donner un coup d'arret a l'evolution catastrophique des accidents de la route, revelee notamment par les statistiques des mois de juillet et aout derniers.

Texte de la réponse

Reponse. - Pour le premier week-end des grands departs du mois de juillet (week-end des 2 et 3 juillet) et malgre des conditions meteorologiques difficiles qui ont entraine des accidents en chaine nombreux et spectaculaires, on peut malgre tout constater qu'il y a eu moins de tues que l'annee derniere a la meme epoque (- 15 p 100). Par contre pour le premier grand chasse-croise de l'ete a la charniere des mois de juillet et d'aout on doit deplorer une augmentation des accidents mortels de 71 p 100 par rapport a la periode correspondante de l'an dernier. Ces deux bilans, qui surviennent apres un premier semestre 1988 preoccupant (hausse de plus de 15 p 100 du nombre des tues par rapport a 1987) font apparaitre qu'il est bien difficile pour les responsables de la securite routiere de juger de l'efficacite des actions entreprises au vu des resultats d'un ou de deux week-ends. Des le mois de juin des mesures a court terme ont ete prises par les pouvoirs publics visant a enrayer l'inquietante progression des accidents enregistree au cours des premiers mois de l'annee 1988. Ces mesures ont consiste d'abord en une vaste campagne de communication et de sensibilisation et en un renforcement important des controles et sanctions. Une circulaire datee du 15 juin a ete adreesee aux prefets leur demandant de renforcer les controles et de faire preuve de la plus grande rigueur concernant les infractions liees a l'alcoolemie au volant, au non-respect des limitations de vitesse et au non-port de la ceinture de securite. En outre, afin d'effectuer un controle plus strict des infractions sur la route, les forces de police et de gendarmerie ont fait dans le courant de l'ete 1988 un large usage des voitures banalisees. Enfin a la suite du bilan catastrophique du dernier week-end de juillet, le Gouvernement a invite les prefets ou leurs representants a se rendre au bord des routes pour faire respecter la securite en leur rappelant qu'ils ont la possibilite de proceder a des suspensions de permis de conduire sur le champ. C'est ainsi que 23 000 permis ont ete suspendus pendant le mois d'aout. Les mesures precitees ont repondu a la necessite urgente de mettre un terme a la degradation constante constatee depuis le debut de l'annee mais il est bien certain qu'en les prenant les pouvoirs publics ont toujours eu present a l'esprit des mesures a plus long terme. A l'occasion du conseil des ministres du 24 aout 1988, le Gouvernement a annonce que le doublement des credits consacres aux points noirs permettrait des 1989 la resorption de 70 de ces points et leur resorption totale en cinq ans. On peut considerer que les mesures a court terme evoquees ci-dessus largement relatees par les medias ont deja apporte des ameliorations significatives : c'est ainsi que les statistiques font apparaitre pour le mois d'aout une diminution de 3,4 p 100 des accidents mortels par rapport a l'annee 1987, alors que le bilan du mois de juillet indiquait une augmentation de 15 p 100. Le bilan du mois d'aout 1988 est ainsi le meilleur jamais enregistre durant un mois d'aout depuis que les statistiques existent (1956) et l'amelioration s'est poursuivie durant le mois de septembre. Par ailleurs, on a rapidement note une diminution des vitesses moyennes pratiquees sur les differents reseaux ainsi qu'une

remontée du taux de port de la ceinture de sécurité. Le Gouvernement qui entend aller beaucoup plus loin dans la lutte contre le fleau national que représentent les accidents de la route a réuni le 27 octobre dernier le comité interministeriel de la sécurité routière. La politique de sécurité routière décidée à cette occasion pour les mois et les années à venir s'articule autour de quatre idées forces : mobiliser au niveau national comme au niveau local les énergies. Cette mobilisation doit être celle de l'opinion publique toute entière grâce à la réalisation de campagnes de communication grand public, la création d'un groupe de réflexion, l'organisation d'un débat parlementaire, la responsabilisation des échelons locaux ; dissuader l'acte d'infraction et prévenir les comportements les plus dangereux sur la route grâce d'une part à une intensification de la présence des forces de l'ordre sur les routes, pour un développement de l'action préventive, d'autre part une intensification de la surveillance et de la répression des comportements les plus dangereux sur la route, par une meilleure détection des infractions et des chauffards, par des sanctions à la fois plus adaptées et plus lourdes, et par la suppression des interventions de complaisance ; éduquer, former, pour une meilleure intégration des préoccupations de sécurité routière. Dans cette optique les actions déjà menées tant en milieu scolaire qu'en direction des jeunes seront largement amplifiées ; préparer l'avenir en premier lieu, préparer les conditions d'évolution et d'insertion des enjeux de la sécurité routière dans la société française. Tel est notamment le sens du mandat confié au groupe de réflexion, et le rôle du débat parlementaire ; ensuite, créer des potentialités de gains futurs de sécurité en prenant dès aujourd'hui des mesures nouvelles, dont les résultats se feront sentir à moyen et plus long terme. Ces mesures concernent principalement la sécurité du véhicule (contrôle technique), l'organisation du système de sanctions (permis à points) le port de la ceinture de sécurité, et le rôle de la publicité.

Données clés

Auteur : [M. Lottard François](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3453

Rubrique : Circulation routière

Ministère interrogé : transports routiers et fluviaux

Ministère attributaire : transports routiers et fluviaux

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 1988, page 2804